

1.2 *Modernisation et sécularisation : les rencontres Chine-Occident*

1.2.2 **Serge Granger : LE SECULARISME EURO-CHINOIS**

1- Essor du sécularisme en Europe

impact des traductions jésuites sur la chronologie chinoise en Europe
essor de la science en Europe
la séparation de l'église et de l'État

2- La laïcité chinoise

le sécularisme chinois moderne : révolution ou tradition ?
le schisme catholique ou la règle de la triple autonomie
les trois zones d'expression religieuse en Chine
la spiritualité (oui)
le clergé (oui et non)
l'activisme religieux (non)

3-Le dialogue séculaire

un même but avec des moyens différents
exemples de sécularisme
sécularisme légal : France
sécularisme étatique : Chine
sécularisme constitutionnel : Inde
sécularisme multiculturel : Canada

4-Nécessité du sécularisme mondial

favoriser la gouvernance rationnelle au détriment du mysticisme
combattre le fondamentalisme religieux violent

Résumé

Par Serge Granger

Visiting Faculty

Center for French and Francophone Studies

Jawaharlal Nehru University (New Delhi)

La rencontre entre l'Europe et la Chine a bouleversé la façon dont on perçoit le rôle de la religion dans la gouvernance et la philosophie. À partir du 18^e siècle, l'Europe s'éveille à la gouvernance séculaire, phénomène qui existe en Chine depuis plusieurs siècles. Cette rencontre engendre un bouleversement philosophique qui aura comme impact la séparation du clergé et de l'État. La France deviendra le chef de file de la gouvernance séculaire autant au début du 20^e siècle jusqu'à sa toute récente loi sur la laïcité en Mars 2004.

La revitalisation de la Chine sur le plan philosophique depuis 1949 engendrera plusieurs réactions négatives de la part de l'Occident tant sur le plan social que religieux. L'autonomie chinoise en matière religieuse sera aveuglée par la guerre froide, résultante d'une compétition à l'échelle planétaire sur le modèle de développement humain. Depuis la réouverture de la Chine dans les années 1980, des frictions subsistent entre l'Europe et la Chine. Souvent, la politique religieuse de la Chine est critiquée mais rarement entend-on des doléances sur sa politique séculaire. Les zones de frictions entre l'Europe et la Chine se trouvent principalement dans les moyens adoptés pour obtenir un but commun; soit la

gouvernance rationnelle.

Un dialogue sur le sécularisme est alors nécessaire afin de garantir une gouvernance éclairée, signe des temps post-modernes. Une panoplie d'exemples internationaux servira à démontrer que les buts recherchés par l'Europe et la Chine ne sont pas si différents des uns des autres. Cet exposé cherche à démontrer que les divergences ne sont pas insurmontables et que le dialogue séculaire entre la Chine et l'Europe peut aider à résoudre un grand nombre de problèmes tel que le terrorisme et le fondamentalisme religieux.

La nécessité d'un tel dialogue est primordiale afin de limiter les excès des discours religieux qui nuisent à la paix mondiale. Afin d'assurer le bien être des peuples de la terre, une diminution des frictions existantes entre l'Europe et la Chine s'avérera bénéfique pour l'humanité.

Les traductions des Jésuites à Beijing sur l'histoire chinoise serviront de véritable bombe philosophique en Europe. Lorsque le père jésuite Martini traduit la chronologie chinoise en 1658, il ne se doute guère que l'ancienneté de la civilisation chinoise va mettre en péril la véracité historique de la Genèse. L'histoire chinoise s'avère plus vieille que l'histoire biblique et elle remet en question les dogmes de l'église.

Bien que plusieurs religieux tentent de concilier l'histoire chinoise (et le peuplement de l'Amérique) à l'universalité du déluge en stipulant que les chinois sont les petit-fils de Noé, la philosophie et l'histoire chinoise contribuent à l'essor philosophique en Europe, notamment en France. Compte tenu qu'un grand nombre des livres historiques chinois sont traduits par des jésuites français, il devient normal que cet apport philosophique touche directement la France. Cette brèche dans les dogmes tout puissants de l'église produira l'éclosion des tentatives d'éloigner la science de la religion.

La science

Ainsi, le courant voltairien trouve preneur car une certaine élite libérale préconise la séparation de l'État et de l'église. Le confucianisme répond à cette prérogative car certains philosophes citent le sage pour établir leur agenda républicain.

La publication de l'éthique confucéenne reflète une partie du lobby séculaire de la société européenne qui désiret établir une république indépendante du lobbysme religieux. C'est pourquoi une forme séculaire de l'éducation basée sur le modèle voltairien inspiré de la Chine apparaît en Europe. Chez les penseurs philosophiques du milieu du XVIIIe siècle, le courant séculaire dominera sur le courant religieux.

Le mouvement encyclopédique de Diderot, le Dictionnaire philosophique de Voltaire et son essai sur les moeurs, et le Contrat social de Jean Jacques Rousseau mettent de l'avant ce courant laïque au détriment du courant religieux. En soi, c'est une véritable révolution philosophique et scientifique qui se prépare.

La science accélère le déclin de l'église comme suprématie de la vérité. La physique, l'astronomie, la zoologie, la botanique et la chimie décortiquent la nature, l'explique et tente de schématiser ses mutations comme le fait le Yi Jing. Bien que le livre des mutations ne renferme pas la maturité scientifique des Lumières, il transmet l'ordre mécanique de l'univers et non pas sa création divine.

Séparation du clergé et de l'Etat

La révolution française purgera le rôle de l'église dans l'état en 1791 et c'est un siècle plus tard que Jules Ferry accentue la primauté de l'état dans l'éducation en promulguant des lois progressives sur le monopole de la collation des notes en 1879, l'éducation obligatoire en 1882 qui prévoit la suppression de l'enseignement religieux à l'école publique. L'instruction religieuse est alors remplacée par

l'instruction civique. Le remplacement du personnel religieux par un personnel laïc se fait de façon graduelle afin de ne pas brusquer les esprits. Malgré tout, les facultés de théologie permettent aux Catholiques et Protestants d'enseigner dans leurs disciplines respectives.

Laïcité

Le 25 juillet 1904, c'est la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican. L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 stipule que « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. »

D'une part, l'Etat est incompétent en matière religieuse, et d'autre part, la liberté religieuse est forcément induite par cette proposition. Donc, la liberté religieuse doit prévaloir étant garantie par la Constitution mais n'est pas parrainée par l'Etat.

Europe et laïcité

La France est le seul Etat laïque de l'Union Européenne, c'est à dire qui connaît la séparation juridique totale de l'Eglise et de l'Etat.

En ce qui concerne les autres pays européens, certains préfèrent ne pas intervenir car cela va dans le sens contraire de leur propres lois fondamentales tandis que d'autres laissent aux institutions d'enseignements l'application de l'expression religieuse en public.

MARS 2004

LOI n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics (1)

« Art. L. 141-5-1. - Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Le règlement intérieur rappelle que la mise en oeuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »

Le Ministre de l'Education, en janvier 2005 signale que "plus de 550 de ces situations ont trouvé une solution par le dialogue. Le nombre d'exclusions fut limité à 48 élèves".

LAICITE CHINOISE

La Chine possède une longue tradition laïque depuis plus deux millénaires. Les tentatives d'expliquer le fonctionnement de la nature ont déjà un corpus imposant au début de l'ère chrétienne. Qui plus est, une longue tradition humaniste se consacre autour des enseignements de Confucius, lui-même agnostique.

Ce courant humaniste deviendra le courant philosophique le plus important au sein de l'état chinois prédisposant une tradition séculaire dans la gouvernance du pays. Par contre, les courants religieux tels que le bouddhisme, le taoïsme et même l'Islam pourront s'épanouir compte tenu de la prédisposition humaniste chinoise. Ainsi, la Chine offre une histoire de tolérance religieuse bien qu'elle se refuse d'en privilégier une comme religion d'état.

Ainsi, l'histoire religieuse de la Chine est parsemée de réformes tantôt favorables à la religion, tantôt négatives. À elle seule, la dynastie des Tang offre justement cette ambivalence lorsque Wu Zetian tente d'établir le bouddhisme comme religion officielle suivie de la réforme religieuse de 845 qui accapare les terres et les monastères pour le bien être financier et fiscal de l'état chinois. Ultimement, l'Etat chinois se réserve le droit d'aliéner la religion à l'État, surtout si la stabilité de l'État est en danger.

Après avoir subi le colonialisme et le sentiment de suprématie qui l'accompagne, la Chine entre dans une période de déclin qui remettra en question l'humanisme confucéen tout en produisant des chefs politiques convertis à la Chrétienté comme Sun Yat-sen. Il va s'en dire que l'échec de la révolution ne s'explique pas par la nature républicaine de la révolution mais bien par un contexte historique défavorable à la reprise en main de tous les secteurs de l'activité humaine par l'état chinois, y compris la religion.

Par contre, la révolution de 1949 permettra à la Chine de reprendre contrôle sur tous les secteurs d'activité humaine, dont celle de la religion. En ce sens, les lois sur les religions ressemblent davantage à un recours traditionnel du contrôle étatique sur le pouvoir religieux plutôt qu'un mouvement révolutionnaire. Permettre un pouvoir parallèle sur les devoirs sociaux des individus devient alors pratiquement impossible. Cette renaissance de la Chine s'accompagne de campagnes violentes contre les religions, perpétuées jusqu'à la fin des années 1970.

L'exemple le plus frappant demeure celui du catholicisme en Chine. Avec sa structure fortement hiérarchisée vers la papauté, c'est un pouvoir qui échappe à l'État chinois. Déjà mise en place chez les Protestants, la politique de la triple autonomie (PTA, adoptée en 1950) stipule que les églises doivent être autonomes dans trois secteurs (administration ou nomination, finance, propagation). Devant cette nouvelle loi, deux églises catholiques apparaissent en Chine : l'église patriotique vue comme schismatique par le Vatican et celle qui demeure fidèle au Pape. Les églises du Taoïsme, du bouddhisme et de l'Islam seront également « nationalisées » dans les années 1950.

Néanmoins, la politique religieuse chinoise diverge de celle de l'Europe et de la France car elle perçoit la religion comme outil de mobilisation qui met en péril

La relaxation de la politique religieuse en Chine s'ouvre dans les années 1980 avec un pattern historique déjà connu :

la spiritualité (accepté, l'État est incompétent dans ce domaine)

le clergé (oui et non dépendamment si ce clergé constitue une menace à l'ordre politique)

l'activisme religieux (non s'il interfère avec l'intégrité territoriale ou le monopole de la conduite sociale dictée par l'État)

Dans ce cadre, la politique chinoise envers le Catholicisme (et même le Falung gong) poursuit la politique du monopole de l'État sur le devoir social du citoyen. En ce sens elle dicte les gestes et les devoirs des citoyens sans intervention religieuse.

Dans le cadre du bouddhisme tibétain ou de l'islamisme ouïghour, mieux connu sous les revendications nationales du Xinjiang, les autorités chinoises interdisent tout véhicule mobilisateur, soit la religion, comme outil qui met en péril l'intégrité du territoire. C'est pourquoi, la politique chinoise envers la religion n'a pas encore atteint le diapason européen puisque l'intégralité territoriale de l'Europe n'est plus en cause.

4 types de modèles séculaires s'offrent :

sécularisme légal : France dans la loi de Mars 2004 et celles qui précèdent tout en permettant la liberté religieuse qui respecte le droit civil.

sécularisme étatique : Chine depuis l'administration des examens confucéens (-124) mais de façon plus systématique depuis les Tang. La bureaucratie chinoise devait servir l'État et non les dieux.

sécularisme constitutionnel : Inde, inscrit dans la constitution indienne mais souvent non fonctionnelle compte tenu des factions que nécessite une majorité parlementaire, le sécularisme indien demeure un idéal Nehruvien et même gandhien lorsque le Mahatma déclara que la vérité est la meilleure religion. Il ne faut pas oublier que le sécularisme indien est issu d'une politique de non-alignement qui cherchait avant tout à pacifier les tensions internes du sous-continent indien et non les exacerber.

sécularisme multiculturel : Canada, Europe USA pas clair car des poursuites judiciaires ont cours en ce moment à savoir si le créationnisme ou bien l'évolution des espèces doit être enseigné à l'école.

Canada : la division des écoles confessionnelles en écoles linguistiques (1999 par le biais d'un amendement constitutionnel) a permis à des groupes religieux de vouloir instaurer des options juridiques dans le code civil. Ainsi au Québec, l'assemblée des députés a unanimement rejeté en Mars 2005 l'introduction du code islamique (la Charia) comme choix juridique tandis qu'un projet de loi (qui permettait aux individus de choisir entre la loi islamique et\ou civile) a été rejeté par la majorité en Ontario (Mai 2005). Donc le Canada semble vouloir préserver la suprématie du code civile.

Sécularisme mondial

L'État de droit, lorsqu'il fonctionne adéquatement, garantit la protection du citoyen envers les abus de l'État. Il va s'en dire que l'Europe s'est dotée d'une tradition séculaire basée sur l'état de droit. En ce qui concerne la Chine, elle aussi possède une tradition legaliste mais qui a longtemps axée ses préoccupations sur les devoirs des citoyens.

Bien que l'Europe et la Chine diffèrent dans leur histoire et la façon d'appliquer la loi, il demeure que le sécularisme apparaît comme un but commun. La similarité des moyens pour y parvenir apparaîtra le jour où l'intégralité territoriale ne sera plus remise en cause et lorsque les droits civiques des concitoyens chinois seront dûment établis.

C'est pourquoi le sécularisme euro-chinois en devenir peut devenir un modèle de gouvernance mondiale inspiré par des valeurs de droit universel propagées par l'Europe et le sino-universalisme. En ce sens les dérapages fanatiques d'ordre mystique seront minimisés et contribueront à garantir la paix dans le monde. Ces moyens pour garantir une gouvernance rationnelle au détriment du mysticisme inspireront des gouvernements qui cherchent véritablement à défendre ses citoyens plutôt que de les opprimer.



Auteur: Serge Granger



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>